

**MAIRIE
DE
MOTTEVILLE**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**
en application de l'article L2313-1 du CGCT

I. LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année civile.

Ils respectent les principes budgétaires suivants :

- L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile : il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Un budget est voté par année mais le Conseil Municipal peut apporter des modifications en cours d'année en votant des décisions modificatives. Le budget est exécuté dans l'année.
- L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges.
- Toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la commune.

Le Compte Administratif 2017 a été approuvé le 20 mars 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au Secrétariat de la Mairie aux heures de permanence.

II. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement :

DOMAINE	MONTANT
Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	1 150.07
Produits des services	49 460.26
Impôts et taxes	278 317.18
Dotations subventions et participations	197.858.12
Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles et autres)	43 658.09
Produits exceptionnels	25 900.14
TOTAL	596 343.86

- Les atténuations de charges sont les remboursements sur rémunérations du personnel communal (arrêts de travail ...)
- Les produits des services correspondent à : la facturation de la cantine et garderie, la location de la vaisselle de la salle des fêtes, les concessions dans les cimetières, la vente de récolte et la redevance d'occupation publique France Télécom, le remboursement par la régie de transports des salaires du chauffeur du car scolaire, la participation aux charges des locataires
- Les Impôts et taxes correspondent aux contributions directes, à la CVAE, au fond national de péréquation, aux droits de mutation, aux droits de place.
- Les autres produits courants sont les locations de la salle polyvalente, les loyers des locataires, et l'électricité suite à l'installation des panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente.
- Les produits exceptionnels correspondent aux remboursements des frais occasionnés par des sinistres par les assurances (incluant cette année la subvention de l'Etat pour la démolition de l'ancienne école maternelle).

2. LES DEPENSES.

Les dépenses de fonctionnement :

DOMAINE	MONTANT
Charges à caractère général	135 470.19
Charges de personnel	176 673.58
Atténuations de produits	25 701.00
Autres charges de gestion courante	89 535.53
Charges financières	20 885.54
Charges exceptionnelles	25.89
TOTAL	447 691.73

- Les charges à caractère général regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux (eau, électricité, entretien des bâtiments, de la voirie, du matériel, la maintenance et location des matériels, les primes d'assurance, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les fournitures administratives et scolaires, les taxes foncières, la fourniture des repas de la cantine, les fêtes et cérémonies...)
- Les charges de personnel correspondent aux salaires + charges sociales salariés + charges sociales employeur. Elles varient suivant les besoins de recrutement pour remplacement d'agents en congés annuels ou congés maladie et suivant les augmentations indiciaires.
- Les atténuations de produits correspondent au reversement du FNGIR
- Les autres charges de gestion courante sont les participations aux organismes de regroupement. (Service incendie, subventions aux associations et au CCAS, les participation aux SIVOSS (collège et Sivos des vergers de Caux pour l'école) et les indemnités des élus
- les charges financières sont les intérêts des emprunts (la partie « capital » se trouve en section d'investissement)
- Les charges exceptionnelles correspondent le plus souvent à des réductions de titres (annulation ou réduction de frais réclamés)
- les opérations d'ordres sont des transferts comptables entre les sections de fonctionnement et d'investissement (dépense et recette)

3. LE RESULTAT de la section de fonctionnement

Chaque année, la section de fonctionnement doit dégager un excédent permettant de financer les investissements de la commune. Pour cette année 2017, le résultat pour la section de fonctionnement est :

Dépenses 2017 : 447 691.73 €

Recettes 2017 : 596 343.86 €

Résultat 2017 (excédent) : 148 652.13 €

Excédent de fonctionnement reporté de N-1 : 220 303.80 €

TOTAL Excédent de fonctionnement 2017 : 368 955.93 €

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

1. LES RECETTES

Les recettes d'investissement :

DOMAINE	MONTANT
Affectation du résultat	124 792.96
Dotations, fonds divers et réserves	25 131.24
Subventions d'investissement	51 969.59
Dépôts et cautionnements	280.00
TOTAL	202 173.79

- L'affectation du résultat correspond au besoin de financement de la section d'investissement (1068)
- Les dotations, fonds divers et réserves correspondent au FCTVA et à la taxe d'aménagement.
- Les subventions d'investissement correspondent aux subventions reçues pour les travaux
- Les dépôts et cautionnements correspondent aux cautions versées par les locataires entrants (locataires des biens de la commune exclusivement).

2. LES DEPENSES.

Les dépenses d'investissement :

DOMAINE	MONTANT
Remboursement emprunts et dettes	12 765.49
Dépenses d'équipement	50 770.81
TOTAL 2017	63 536.30

- Le remboursement emprunts et dettes correspond à la partie « remboursement du capital » des emprunts (la partie « intérêts » se trouve en section de fonctionnement)
- Les dépenses d'équipement correspondent à : la 4^{ème} phase de l'élaboration du PLU, au changement de l'horloge de l'église, à l'achat de gros matériels (débroussailleuse, tronçonneuse), à la réfection des piliers des murs d'enceinte du cimetière et de l'ancien presbytère et à la réfection de voiries : rue des Chardonnerets et hameaux de la Hongrie, du Chemin, de Beaulieu.

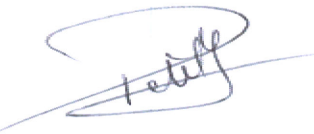
LE RESULTAT de la section d'investissement :

Dépenses 2017	: 63 536.30 €
Recettes 2017	: 202 173.79 €
Résultat 2017 (excédent)	: 138 637.49 €
Déficit d'investissement reporté de N-1	: -111 636.96 €
	<hr/>
TOTAL Excédent d'investissement 2017	: 27 000.53 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017

Section de fonctionnement	: 368 955.93
Section d'investissement	: 27 000.53
RESULTAT GLOBAL (excédent)	: 395.956.46

Le 1^{er} Adjoint au Maire
Adjoint aux finances



Yves PETIT

